





## RECOMMANDATIONS

### Les activités de Télédétection (CAR/TDE)

Sur la base de l'expérience et des compétences de CAR/TDE, des résultats du travail effectué depuis octobre 1993, des besoins et des buts du Plan d'Action pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone ainsi que des discussions et des délibérations durant la Première Réunion des Point Focaux de CAR/TDE, les recommandations suivantes sont relatives aux activités de CAR/TDE pour les deux années 1996-1997:

- confirmer l'importante contribution que les techniques de la télédétection peuvent fournir au développement des activités scientifiques et socio-économiques du PAM, en ajoutant une dimension dynamique aux observations, aux études, aux planifications et au contrôle des conditions et des changements de l'environnement du bassin méditerranéen;
- considérer les techniques de la télédétection comme instruments de référence pour une meilleure intégration des informations provenant des diverses activités du PAM;
- remercier le Gouvernement italien et le CTM pour le support financier et technique donné à CAR/TDE durant 1994-1995;
- demander au Gouvernement italien de continuer à donner son support complet à CAR/TDE pour les années 1996-1997;
- mettre en évidence la nécessité d'une étroite collaboration entre les autres CAR du MAP et le CAR/TDE en introduisant, de manière appropriée, les techniques de la télédétection dans le développement des programmes approuvés (par exemple, gestion des zones protégées, étude des tendances socio-économiques, études multidisciplinaires des zones côtières, etc) afin d'augmenter et d'améliorer la couverture et les résultats de tels programmes;
- demander à CAR/TDE de proposer des utilisations pratiques des techniques de la télédétection pour la surveillance de paramètres spécifiques de la pollution marine, tels que les versements d'hydrocarbures;

- demander à CAR/TDE d'être pleinement inséré dans les programmes actuels et futurs des PAC (par exemple, érosion côtière, utilisation du sol, risques sismiques, planification intégrée, changements climatiques, aires spécialement protégées, etc.);
- demander à CAR/TDE d'être inséré et de contribuer, en coopération avec les organismes internationaux appropriés dans et hors du PAM, aux grands projets régionaux couvrant les changements climatiques, la biodiversité et les risques naturels qui contribueront au développement durable de chaque pays aussi bien que de toute la région Méditerranéenne;
- demander à CAR/TDE de continuer son travail sur la préparation et l'ajournement de l'inventaire des centres de télédétection dans la Méditerranée; et
- demander à CAR/TDE d'organiser durant les deux années 1996-1997 des cours de formation pour des scientifiques méditerranéens sur les techniques de la télédétection et de ses applications pour la protection de l'environnement de la Méditerranée.